



TRESORERIE

Claudine JANNIC

Rapport Saison 2018/2019

Le résultat de la saison est conforme au budget prévisionnel.

Les faits marquants sont une baisse des licences 3975 au 31 mai 2019 contre 4035 au 31 mai 2018 ; une baisse des subventions.

L'exercice 2018/2019 laisse apparaître un résultat positif de 35706€.

Depuis 3 exercices nous passons d'un résultat positif à un résultat négatif comme l'année dernière (-23774) pour revenir un résultat positif cette année. Ce fait est dû au travail fait par Talenz qui s'occupe de notre dossier au dernier moment. Nous avons donc du mal à suivre la comptabilité tout au long de l'année et toutes les écritures faites au dernier moment pour le Bilan afin de respecter les délais de transmission. Aussi nous avons décidé de nous retirer de chez Talenz pour reprendre la comptabilité au sein du Comité avec le programme CEGID de la FFBB. Cela sera effectif à compter de cette nouvelle saison. Ce programme et son installation est gratuit.

Les subventions étant beaucoup moins importantes que les années précédentes il a été décidé de ne monter des dossiers de subventions susceptibles d'être acceptés afin de moins fausser le budget prévisionnel 2019/2020.

Dans les produits la principale variation provient des licences 11831€)

Les charges ont bien été maîtrisées suite à la baisse des subventions.

Coté investissement : des panneaux de basket ont été achetés, un ordinateur et un système autonome transportable. Un véhicule est toujours en leasing.

La péréquation a fini le 25 mai 2019. Les arbitres des coupes seront pris en charge par le Comité.

Tableau récapitulatif des indemnités des arbitres sur l'année N et N-1

	Au 25 mai 2018	Au 25 mai 2019
Match en péréquation	13 291.12 €	15 509.20 €
Match hors péréquation	8 436.28 €	14 256.88 €
	21 727.40	29 766.08 €

Malgré le manque d'arbitres la péréquation est en augmentation par rapport à l'année dernière.

Les matchs étant mieux répartis sur les week-ends.

Cette saison 17 clubs sont dans la péréquation à savoir 11 équipes masculines et 10 équipes féminines. 3 demandes d'acomptes ont été faits pour chaque clubs pour un montant total de 21 000 € Certains clubs versent tardivement les acomptes ou ne versent aucun acompte. Au 31 mars seulement 11900€ payé et 17000€ à ce jour) soit un manque important pour payer les arbitres.

Le comité est obligé de faire l'avance afin de permettre le paiement des arbitres.

Pour la hors péréquation 12 clubs se sont vu attribués des arbitres déclenchant une facturation pour un ou plusieurs matchs.

Concernant le prévisionnel 2018/2019 nous avons tenu comptes de la baisse des mutations mais aussi de l'augmentation des engagements. La comptabilité étant faite par le Comité nous avons prévu une baisse des Honoraires et un maintien de la masse salariale (Morgane étant remplacée aussitôt). Aucune embauche n'est prévue pour la comptabilité celle-ci étant faite par Delphine pour la facturation aux clubs (comme actuellement) et par moi-même. Une aide serait souhaitable pour la péréquation !!

Bonnes vacances à tous

Claudine JANNIC